

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jacky Colomb concernant le centre d'hébergement pour requérants d'asile et le trafic de drogues en Ville de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation du 22 février 2010 de M. le Conseiller communal Jacky Colomb. Les quatorze questions posées par l'interpellateur ont été classées en deux parties pour marquer le fait qu'elles touchent deux services de notre administration :

- le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, qui gère l'accueil des requérants en collaboration étroite avec l'EVAM et qui est l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants ;
- le Service de police qui traite les questions liées à la sécurité et qui oeuvre en étroite collaboration avec la Police cantonale pour ce qui touche le trafic des stupéfiants.

1. Les questions liées au Centre d'accueil des requérants

- *L'expérience acquise en d'autres lieux nous ayant déjà montré où peuvent se situer les problèmes, toutes les dispositions ont-elles été prises lors de l'installation du Centre ?*
- *Si oui, lesquelles ?*
- *Tous les responsables du Centre sont-ils suffisamment instruits de l'exacte mesure du problème du trafic illicite de ces drogues ?*
- *Ont-ils été rendus suffisamment attentifs aux agissements, attitudes, équipement de certaines personnes fréquentant le Centre ?*
- *Les contrôles à l'entrée du Centre sont-ils adéquats ?*
- *Devraient-ils être renforcés ?*

L'expérience acquise en d'autres lieux dans le canton a fait l'objet d'une réflexion et d'une analyse qui ont permis à la Municipalité de prendre la décision d'autoriser l'ouverture de l'abri en Oie à des fins d'accueil de requérants en toute connaissance de cause. Mais c'est surtout en s'inspirant de la première expérience vécue de manière positive à Nyon, il y a quatre ans, qu'elle a tenu à conditionner son autorisation à la garantie que des mesures - à la fois qualitatives et quantitatives sur le plan des locaux et de l'encadrement - seraient prises par l'EVAM, dans le but de limiter les risques pour les personnes accueillies comme pour la population.

Dès lors, la Municipalité a accepté l'ouverture de l'abri PC en Oie en janvier 2009, en réponse à une demande pressante du Canton qui devait faire face à une situation d'urgence provoquée par un afflux massif de requérants.

L'EVAM a donc pu louer l'abri PC à la Commune et mettre en place toutes les mesures nécessaires à assurer un accueil aussi digne et acceptable que possible pour les requérants d'asile. Des collaborateurs formés ont été engagés (agent de sécurité, intendant, assistant social). Le nombre de personnes hébergées a varié de 80 à 120, des hommes seuls uniquement. Leur durée de séjour dans l'abri n'a pas excédé 6 mois. La Commune a mis à disposition des locaux loués à l'Esp'Asse pour la structure d'accueil de jour.

Depuis l'ouverture, il y a un an, nous pouvons dire que l'EVAM respecte ses engagements et qu'un encadrement professionnel et adapté est assuré 24/24h., aussi bien dans l'abri que dans le lieu d'accueil de jour de l'Esp'Asse. Les activités qui sont proposées et qui sont appuyées par un groupe de bénévoles de la région permettent d'éviter l'oisiveté qui est souvent à la source des comportements indésirables. Nous tenons à souligner toutefois que **seule une petite minorité de requérants** est à l'origine de certains délits comme le vol à l'étalage et la vente de produits stupéfiants.

Aujourd'hui, l'afflux des requérants ayant diminué, la Municipalité a prié l'EVAM de fermer l'abri PC le plus rapidement possible. Comme la question du sous engagement de notre région en matière d'asile reste d'actualité, la Municipalité a demandé au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse d'étudier une solution de structure « hors-sol » mieux adaptée au logement de personnes sur la durée. Ce qui nous permettra de ne plus centrer l'accueil sur des hommes seuls mais de l'élargir à des familles avec enfants et des couples. Un communiqué de presse a déjà fait l'objet d'une communication la semaine dernière.

2. Les questions liées au trafic de stupéfiants

- *La police de Nyon est-elle habilitée à intervenir efficacement pour ce genre de délit ?*
- *Est-elle équipée pour agir et détecter les différentes drogues ?*
- *La police de Nyon ne dépend-elle pas trop de la brigade des stupéfiants ?*
- *La surveillance autour de ce lieu est-elle régulière ?*
- *La police a-t-elle constaté la tenue de ces marchés à d'autres endroits en ville ? Esplanade des Marronniers, abords de la gare, etc.*
- *Combien de fois la brigade des stupéfiants est-elle intervenue ces 12 derniers mois ?*
- *Sur appel de la police de Nyon ou spontanément ?*
- *La Municipalité est-elle prête à faire face aux problèmes que causera dans notre ville, à brève échéance, une petite minorité de requérants ?*

Le problème de trafic de drogues soulevé par l'interpellateur est connu du Service de police. Avant l'ouverture de l'abri en Oie, ce trafic existait déjà, mais il était beaucoup plus discret. La présence des requérants d'asile a rendu ce marché plus visible, tout d'abord sur l'Esplanade des Marronniers et dans les alentours, puis au centre-ville et enfin à proximité de l'abri en Oie.

La police de Nyon est habilitée à intervenir pour ce genre de délits. Elle le fait régulièrement et systématiquement. Depuis l'ouverture de l'abri, une quarantaine d'interventions pour consommation et/ou trafic de stupéfiants a fait l'objet d'une dénonciation au juge d'instruction.

Une étroite collaboration s'est établie entre la Police cantonale (groupe judiciaire de l'Ouest vaudois / Brigade des stupéfiants) et notre Police municipale pour tenter de juguler au mieux ce problème et prévenir d'autres délits. Des séances de préparations hebdomadaires ont lieu pour planifier les actions coordonnées, que ce soit pour des surveillances, des contrôles systématiques afin de procéder aux interpellations des revendeurs. Par exemple, une opération conjointe a été menée le 19 février 2010 autour de l'abri en Oie. Des chiens de police spécialisés ont été engagés pour découvrir les produits stupéfiants qui sont la plupart du temps dissimulés dans des bosquets. Cette action a certainement permis de déstabiliser quelque peu les requérants d'asile trafiquants et/ou consommateurs.

MUNICIPALITÉ DE NYON

L'accueil de requérants dans la région de Nyon est exigé par le canton qui doit répartir équitablement la responsabilité de cet accueil sur l'ensemble du territoire. Nyon étant un centre urbain, son attractivité ferait que même si les requérants étaient logés dans d'autres communes alentours, la plupart du temps ils se retrouveraient à Nyon. La Municipalité a donc opté pour une prise en charge sur notre territoire de requérants envoyés par le canton. Ce qui nous permet d'exercer un contrôle permanent sur leurs activités et de mettre en place les mesures permettant d'en limiter, autant que faire se peut, certains effets nuisibles.

Bien sûr que toutes les difficultés ne peuvent être évitées. Accueillir une population dont l'avenir ne se dessine pas forcément avec des perspectives « colorées » comporte des risques. Mais notre devoir d'humain, de citoyen solidaire et d'autorité responsable nous y oblige.

La Municipalité est très soucieuse de maintenir la sécurité dans la ville de Nyon. Ses services s'y emploient quotidiennement, que ce soit celui des affaires sociales, éducation et jeunesse par sa mission d'accueil et d'intégration comme de prévention auprès des jeunes et des enfants. Que ce soit enfin le Service de police qui est particulièrement vigilant et qui renouvellera ses actions de déstabilisation d'un trafic que personne ne souhaite voir s'installer à Nyon.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mars 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

D. Rossellat



La Secrétaire :

R. Leiggener